



COMMISSION DÉPARTEMENTALE DU CALENDRIER ET ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

RÉUNION DU 30 AVRIL 2024

Présents : MM. El Fakri - Sénégal – Cokgul - Pézière

Assiste : M. Podan-Mavounzy (comité)

Excusée : Mme Sylvestre

La Commission informe que toutes les décisions prises dans ce PV sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du DVOF au plus tard dans un délai de sept (7) jours à compter du lendemain du jour de sa notification dans les conditions de forme prévues à l'article 31.1.1 du RS du DVOF

INFORMATIONS IMPORTANTES (SAISON 2023/2024)

Nous vous rappelons que tous les courriers adressés à la commission doivent l'être sur du papier à l'entête du club, sinon le courrier ne sera pas traité.

RAPPEL

Seuls les mails envoyés par le biais de la messagerie officielle attribuée à chaque club seront traités. Tout mail envoyé à la Commission avec une adresse privée ne sera pas traité.

ATTENTION

Article 10.2 du RS du DVOF

Si pour une raison quelconque, un club fait une demande de dérogation, celle-ci doit obligatoirement être accompagnée de l'accord écrit de l'adversaire et parvenir au DVOF au plus tard la veille du jour de la réunion (le mardi) de la Commission compétente précédant la date du match.

Pour toute demande de dérogation concernant horaires et dates de match, les clubs sont invités à utiliser l'application Foot clubs pour avoir la validation de la part des clubs adverses.

Aucune demande par mail ne sera prise en compte par la Commission.



RAPPEL CONCERNANT L'ORGANISATION DES RENCONTRES LORS DES DEUX DERNIERES JOURNEES DE CHAMPIONNAT DE TOUTES LES CATEGORIES

Article 10.3 du RS du DVOF

Pour préserver la régularité et l'équité sportive de la compétition, les rencontres d'équipes d'un même groupe, doivent impérativement se dérouler, pour la dernière journée de Championnat le même jour (dans la même semaine pour les rencontres du Championnat Futsal), à l'heure officielle (les deux dernières journées pour la D1 du Championnat Départemental Seniors). La Commission d'Organisation compétente peut exceptionnellement déroger à cette disposition pour les matchs ne présentant aucun enjeu pour les accessions et relégations ou pour les matchs opposant uniquement les clubs concernés soit par les accessions, soit par les relégations. Les demandes de dérogations exceptionnelles et justifiées parvenues dans les délais réglementaires sont examinées par la Commission compétente qui est habilitée à déroger à cette disposition le cas échéant.

MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D1

La Commission de Discipline en date du 06/02/2024 a décidé en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, que tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 3 arbitres et 2 délégués officiels à la charge du club de GROSLAY, pour une durée de 6 mois à compter du 19/12/2023.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 05/05/2024 - 02/06/2024



MATCH A HUIS CLOS

GROSLAY FC

Seniors D3 Poule B

Match Coupe du Comité n° 27670439 du 28/01/2024

GROSLAY FC / St BRICE FC

La commission décide que les matchs à domicile de l'équipe SENIORS 2 – Division 3 Poule B – devront se dérouler à huis clos jusqu'à la fin de saison à partir du 18/03/2024 avec 1 arbitre officiel et 2 délégués à la charge du club de GROSLAY.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 26/05/2024

ADAMOIS OL

U16 D3 Poule D

Match n°25900570 du 25/02/2024

ADAMOIS OL / VSM EAUBONNE

La commission décide : 1 match à domicile à huis clos à compter du 01/04/2024

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Le match à huis clos du 21/04/2024 n'ayant pas eu lieu, le prochain match à domicile sera considéré comme tel.

Date du prochain match concerné : 05/05/2024



MATCH A HUIS CLOS

PERSAN US SENIORS D1

La Commission décide : Match à huis clos jusqu'à la fin de la saison pour l'équipe seniors D1 avec 3 arbitres officiels + 2 délégués sur chaque match

A titre conservatoire, la Commission de Discipline en date du 12/03/2024 décide à TITRE CONSERVATOIRE et en vertu de l'ART 40.6 du RS du DVOF, tous les matchs à domicile se joueront à HUIS CLOS, avec 1 arbitre et 2 délégués officiels à la charge du club de PERSAN.

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Dates des prochains matchs concernés : 05/05/2024 – 26/05/2024

MATCH A HUIS CLOS

PERSAN US U16 D3 Poule B

Match n°25900248 du 10/03/2024

PERSAN US 2 / St LEU FC 2

La commission décide : 3 points de retrait pour l'équipe U16 D3/B au classement 2023/2024

Les matchs à domicile des U16 D3 Poule B se dérouleront à huis clos jusqu'à la fin de la saison 2023/2024

Rappel de l'Article 40.6 du RS du DVOF

En cas de matchs à huis clos, seules sont admises dans l'enceinte du stade les personnes suivantes :

- Les dirigeants des 2 clubs, porteurs de leur licence FFF
- Les dirigeants du club recevant devront être présents en nombre suffisant pour assurer l'organisation et le bon déroulement de la rencontre à huis clos
- Les officiels désignés par le DVOF
- Les joueurs des équipes en présence, qui seront inscrits sur la feuille de match
- Toute personne réglementairement admise sur le banc de touche
- Les journalistes porteurs de leur carte officielle
- Le propriétaire, le gardien et/ou responsable de la maintenance de l'installation sportive

Le non-respect des dispositions précitées peut entraîner la perte par pénalité de la rencontre au club fautif.

Date du prochain match concerné : 05/05/2024 - 02/06/2024



COURRIERS CLUBS

HERBLAY

Courriel du 29/04/2024

La COC prend en compte votre demande de dérogation. Une réponse vos sera faite le 07/05/2024

ARGENTEUIL RC

Courriel du 28/04/2024

U14 D3 Poule A

Match n°25899503 du 04/05/2024

MONSOULT BAILLET 21 / ARGENTEUIL RC 23

En application de l'article 23.8 du RS du DVOF

Inversion de rencontre

Le match se jouera à Argenteuil

Frais d'arbitrage à la charge de Montsoul Baillet

MARLY ES

Courrier du 29/04/2024

Critérium + 45 ans Poule C

L'article 20.3 du RS du DVOF prévoit que la COC est compétente pour accorder une dérogation suite à une demande faite par un club avec un motif acceptable, en l'occurrence l'équipe de l'Adamois OL se rendait en Espagne et ne pouvait être présente à la date du 21/04 pour discuter la rencontre. Il en est de même pour votre club qui organise un tournoi le 07/05 et votre équipe ne peut être disponible.

ROISSY US

Courrier du 27/04/2024

Une équipe en entente qui monterait de D2 ou D1 perdrait cette qualité et c'est le club support qui intégrera cette division (D1)

Il n'est pas possible d'engager une équipe en entente et une autre d'un des deux clubs dans la même catégorie

Une équipe en attente peut être engagée dans plusieurs catégories à l'exception de la D1

REMERCIEMENTS ARBITRE

- CAMARA Ibrahim
- TRAORE Macandala
- DELOI Phillipe

HORAIRES - DATES (FOOTCLUBS)

VAUREAL FCM

Courriel du 25/04/2024

U14 D3 Poule B

Match n°25899591 du 11/05/2024

CERGY PONTOISE FC 3 / VAUREAL FCM 1

Inversion du match

Nouvelle installation : Complexe Sportif Keita n°4 Cergy

Accord des 2 clubs

Accord de la COC

MONTIGNY FC

Courriel du 29/04/2024

Critérium +45 ans Poule C

Match n°26560337 du 26/05/2024



MONTIGNY FC 95 5 / HERBLAY ES 5

Nouvelle date : 30/05/2024

Nouvelle heure : 20H45

Nouvelle installation : Montigny les Cormeilles Stade Pierre Carlier

Accord des deux clubs

Accord de la COC

MONTMORENCY FC

Courriel du 29/04/2024

Seniors féminines D1

Match n°27239182 du 04/05/2024

MONTMORENCY FC 1 / GONESSE RC 1

Nouvelle date : 11/05/2024

Accord des deux clubs

Accord de la COC

FRANCONVILLE FC

Courriel du 25/04/2024

U14 D3 Poule C

Match n°27117478 du 01/05/2024

FRANCONVILLE FC 3 / MARLY LA VILLE ES 1

Nouvelle date : 18/05/2024

Nouvelle heure : 13H30

Accord des deux clubs

Accord de la COC

MATCHS A JOUER LE 05/05/2024

Anciens D4 Poule A

Match n°26740554

PUISEUX LOUVRES 95 33 / FONTENAY EN PARISIS 31

Match à jouer à 9H

Anciens D3 Poule B

Match n°25906138

PUISEUX LOUVRES 95 32 / CHAMPAGNE 95 SFC 32

Match à jouer à 11H

MATCHS A JOUER LE 08/05/2024

Seniors D4

Match n°26532612

ECLAIR DE PUISEUX / DOMONT FC

U14 D4 Poule E

Match n°26513197

BEZONS USO 3 / ADAMOIS OL 2

U16 D3 Poule E

Match n°26561463

ENT.MERY MERIEL BESSANCOURT/CHAMPAGNE SFC



MATCHS A JOUER LE 12/05/2024

Vétérans +45 ans

Match n°26525507 Poule B
SOISY ANDILLY MARGENCY FC / VAUXOISE ES

MATCHS A JOUER LE 19/05/2024

Critérium + 45 ans

Match n°26525496
VAUXOISE ES 35 / BRUYERES BERNES USM 35

MATCHS A JOUER LE 26/05/2024

Anciens D2 Poule A

Match n°25906764
PUISEUX LOUVRES 95 31 / ROISSY EN FRANCE US 31
Match à jouer à 11H00

CDM D1

Match n°25909368
PUISEUX LOUVRES 95 5 / EMMB 5
Match à jouer à 09H00

1ER APPEL DE FEUILLE DE MATCH

MONTMORENCY FC

SENIORS D4 Poule C

Match n°26532562 du 21/04/2024
MONTMORENCY FC 2 / BOUFFEMONT ACF 2

GARGES FCM

U14 D2 Poule A

Match n°25894736 du 20/04/2024
GARGES FCM 21 / BEZONS USO 21

MONTMAGNY FC

U14 D3 Poule A

Match n°25899486 du 02/03/2024
MONTMAGNY FC 21 / SOISY AND MARG FC 22

1ER FORFAIT SANS AMENDE

EZANVILLE ECOUEN US

Critérium +55 ans Poule B

Match n°26625578 du 28/04/2024
SAINT LEU 95 FC 40 / EZANVILLE ECOUEN FC 41

EZANVILLE ECOUEN FC 41	-1pt	0but
SAINT LEU 95 FC 40	3pts	5but

1ER FORFAIT AVEC AMENDE



CERGY PONTOISE FC

U18 D2 Poule A

Match n°25898471 du 28/04/2024

SAINT BRICE FC 22 / CERGY PONTOISE FC 22

CERGY PONTOISE FC 22 AMENDE 30€

CERGY PONTOISE FC 22 -1pt 0but

SAINT BRICE FC 22 3pts 5buts

MENUCOURT AS

CDM D1

Match n°25909345 du 28/04/2024

MCA FC 5 / MENU COURT AS 6

MENUCOURT AS 6 AMENDE 30€

MENUCOURT AS 6 -1pt 0but

MCA FC 5 3pts 5buts

ARGENTEUIL FC

CDM D1

Match n°26062968 du 28/04/2024

ARGENTEUIL FC 2 / SARCELLES AAS 3

ARGENTEUIL FC 2 AMENDE 30€

ARGENTEUIL FC 2 -1pt 0but

SARCELLES AAS 3 3pts 5buts

ARGENTEUIL RC

Anciens D1

Match n°25905606 du 28/04/2024

PORTUGAIS PERSAN ASC 31 / ARGENTEUIL RC 31

ARGENTEUIL RC 31 AMENDE 30€

ARGENTEUIL FC 2 -1pt 0but

PORTUGAIS PERSAN ASC 31 3pts 5buts

3EME FORFAIT INDUISANT LE FORFAIT GENERAL

ENT. HERBLAY SAINT LEU

Seniors féminines D1

Match n°27239165 du 27/04/2024

CERGY PONTOISE FC 2 / ENT. HERBLAY SAINT LEU 1

MONTSOULT BAILLET US

U14 D3 Poule A

Match n°25899497 du 27/04/2024

JOUY LE MOUTIER FC 21 / MONTSOULT BAILLET US 21



COURDIMANCHE AS

U14 D4 poule B

Match n°25899770 du 27/04/2024

COURDIMANCHE AS 22 / MONTIGNY FC 95 21

FORFAIT GENERAL

ENT. HERBLAY SAINT LEU

Seniors féminines D1

Amende 110€

MONTSOULT BAILLET US

U14 D3 Poule A

Amende 110e

COURDIMANCHE AS

U14 D4 poule B

Amende 110e

Secrétaire de Séance

M. P. Sénécal

Présidente de Séance

M. P. Pezière